



SPARTACOTE™ FLEX PURE™ Partie B

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Date d'émission : 22/07/2020

Version : 1.0

SECTION 1: IDENTIFICATION

1.1. Étiquette d'un produit

Forme du produit: Mélange

Nom du produit: SPARTACOTE™ FLEX PURE™ Partie B

1.2. Utilisation prévue du produit

Revêtement décoratif.

1.3. Nom, adresse et téléphone de la partie responsable

Compagnie

LATICRETE International

1 Laticrete Park, N

Bethany, CT 06524

T (203)-393-0010

www.laticrete.com

Compagnie

LATICRETE Canada ULC

PO Box 129

Emeryville, Ontario, Canada

NOR-1A0

(833)-254-9255

1.4. Numéro d'urgence

Numéro d'urgence : Pour une urgence chimique, appelez ChemTel Inc. de jour comme de nuit:
(800)255-3924 (Amérique du Nord)
(800)-099-0731 (Mexique)
+1 (813) 248-0585 (International - appels à frais virés acceptés)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS-US / CA

Irritation cutanée. 2 H315

Eye Irrit. 2 H319

Resp. Sens. 1 H334

Skin Sens. 1 H317

STOT SE 3 H335

Aspic. Tox. 1 H304

Chronique aquatique 3 H412

Texte intégral des classes de danger et des mentions H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS-US / CA

Pictogrammes de danger (GHS-US / CA) :



Mot de signal (GHS-US / CA)

: Danger

Mentions de danger (GHS-US / CA)

: H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

H412 - Nocif pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

Mises en garde (GHS-US / CA)

: P261 - Éviter de respirer les brouillards, aérosols, vapeurs.

P264 - Se laver soigneusement les mains, les avant-bras et les autres zones exposées après manipulation.

P271 - Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.

SPARTACOTE™ FLEX PURE™ Partie B

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection et une protection oculaire.
P284 - [En cas de ventilation insuffisante] porter une protection respiratoire.
P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau.
P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si présentes et faciles à faire. Continuez à rincer.
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P321 - Traitement spécifique (voir rubrique 4 de cette FDS).
P331 - NE PAS faire vomir.
P333 + P313 - En cas d'irritation cutanée ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
P342 + P311 - En cas de symptômes respiratoires : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Gardez le contenant bien fermé.
P405 - Conserver sous clé.
P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, territoriales, provinciales et internationales.

2.3. Autres dangers

L'exposition peut aggraver des problèmes oculaires, cutanés ou respiratoires préexistants.

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS-US / CA)

Pas de données disponibles

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1. Substance

N'est pas applicable

3.2. Mélange

Nom	Étiquette d'un produit	% *	Classification des ingrédients du SGH
Homopolymère de diisocyanate d'hexaméthylène	(N ° CAS.) 28182-81-2	79 - 84	Acute Tox. 4 (Inhalation : poussière, brouillard), H332 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 3, H412
Propanol, 1 (ou 2) - (2-méthoxyméthyléthoxy) -, acétate	(N ° CAS.) 88917-22-0	10 - 30	Flam. Liq. 4, H227 Acute Tox. 4 (oral), H302 Irritation cutanée. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Aspic. Tox. 1, H304
Diisocyanate d'hexaméthylène	(N ° CAS.) 822-06-0	≤ 0.5	PHNOC 1 Acute Tox. 4 (oral), H302 Acute Tox. 3 (cutanée), H311 Acute Tox. 1 (Inhalation : vapeur), H330 Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1, H317

SPARTACOTE™ FLEX PURE™ Partie B

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

			Aquatic Acute 3, H402 Aquatic Chronic 3, H412
--	--	--	--

Texte intégral des phrases H : voir section 16

* Les pourcentages sont indiqués en pourcentage poids par poids (p / p%) pour les ingrédients liquides et solides. Les ingrédients gazeux sont listés en pourcentage volume par volume (v / v%).

** La concentration réelle des ingrédients n'est pas divulguée comme secret commercial conformément au Règlement sur les produits dangereux (HPR) DORS / 2015-17 et 29 CFR 1910.1200.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Général : Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. En cas de malaise, consultez un médecin (montrez-lui si possible l'étiquette).

Inhalation : Lorsque des symptômes apparaissent : aller à l'air libre et ventiler la zone suspectée. Obtenir des soins médicaux si les difficultés respiratoires persistent.

Contact avec la peau : Retirer les vêtements contaminés. Obtenir des soins médicaux si une irritation / éruption cutanée se développe ou persiste. Rincez immédiatement la zone affectée avec de l'eau pendant au moins 15 minutes.

Lentilles de contact : Rincer immédiatement à l'eau pendant au moins 15 minutes. Retirez les lentilles de contact, si présentes et faciles à faire. Continuez à rincer. Obtenez des soins médicaux.

Ingestion : NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Général : Peut provoquer une irritation respiratoire. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Sensibilisation cutanée. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Inhalation : Irritation des voies respiratoires et des autres muqueuses. L'exposition peut provoquer une toux, des sécrétions muqueuses, un essoufflement, une oppression thoracique ou d'autres symptômes indiquant une réaction allergique / de sensibilisation. Ce produit contient des diisocyanates et peut induire ce que l'on appelle l'asthme isocyanate à la fois par une exposition aiguë et / ou chronique.

Contact avec la peau : Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Rougeur, douleur, gonflement, démangeaisons, brûlure, sécheresse et dermatite.

Lentilles de contact : Le contact provoque une irritation sévère avec rougeur et gonflement de la conjonctive.

Ingestion : L'aspiration dans les poumons peut se produire lors de l'ingestion ou des vomissements et peut provoquer des lésions pulmonaires.

Symptômes chroniques : Inhalation chronique : à la suite de surexpositions répétées précédentes ou d'une seule dose importante, certaines personnes développent des symptômes d'isocyanates à des niveaux bien inférieurs à la TLV. Ces symptômes, qui peuvent inclure une oppression thoracique, une respiration sifflante, une toux, un essoufflement ou une crise d'asthme, peuvent être immédiats ou différés jusqu'à plusieurs heures après l'exposition, comme pour de nombreuses réponses asthmatiques non spécifiques. Certains rapports indiquent qu'une fois sensibilisé, un individu peut ressentir ces symptômes lors d'une exposition à la poussière, à l'air froid ou à d'autres irritants. Cette sensibilité pulmonaire accrue peut persister pendant des semaines et dans les cas graves pendant plusieurs années. Il a également été rapporté qu'une surexposition aux isocyanates cause des lésions pulmonaires, y compris une diminution de la fonction pulmonaire, qui peuvent être permanentes. La sensibilisation peut être temporaire ou permanente.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'exposition ou d'inquiétude, obtenir des conseils et des soins médicaux. Si un avis médical est nécessaire, ayez à portée de main le contenant ou l'étiquette du produit.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂), poudre chimique sèche, mousse.

Moyens d'extinction inappropriés : N'utilisez pas d'agents d'extinction contenant de l'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie : N'est pas considéré comme inflammable mais peut brûler à des températures élevées.

Risque d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

SPARTACOTE™ FLEX PURE™ Partie B

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Réactivité : Les diisocyanates peuvent provoquer une réaction exothermique avec les acides, les alcalis, les amines, les oxydants puissants, les alcools et sous la chaleur. Réagit avec l'eau pour produire du dioxyde de carbone, la pression peut s'accumuler dans des récipients fermés augmentant le risque d'éclatement. Peut réagir avec des matériaux supplémentaires, voir Matériaux incompatibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution Incendie : Soyez prudent lorsque vous combattez un incendie chimique.

Instructions de lutte contre l'incendie : Utiliser de l'eau pulvérisée ou un brouillard pour refroidir les contenants exposés.

Protection pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone d'incendie sans équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone (CO, CO₂) oxydes d'azote (NO, NO₂, etc.), hydrocarbures, vapeurs d'isocyanate et cyanure d'hydrogène.

les autres informations : Ne laissez pas le ruissellement de la lutte contre l'incendie pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

5.4. Référence à d'autres sections

Reportez-vous à la section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ne pas respirer les vapeurs, brouillards ou aérosols. Évitez tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

6.1.1. Pour le personnel non urgentiste

Équipement protecteur : Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Procédures d'urgence : Évacuez le personnel inutile.

6.1.2. Pour le personnel d'urgence

Équipement protecteur : Équipez l'équipe de nettoyage d'une protection appropriée.

Procédures d'urgence : À son arrivée sur les lieux, un premier intervenant doit reconnaître la présence de marchandises dangereuses, se protéger et protéger le public, sécuriser la zone et demander l'aide d'un personnel formé dès que les conditions le permettent. Aérez la zone.

6.2. Précautions environnementales

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques. Évitez le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement: Contenez tout déversement avec des digues ou des absorbants pour empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou les cours d'eau.

Méthodes de nettoyage : Nettoyez immédiatement les déversements et éliminez les déchets en toute sécurité. Transférer le matériau déversé dans un conteneur approprié pour l'élimination. Contactez les autorités compétentes après un déversement.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 8 pour les contrôles de l'exposition et la protection individuelle et la section 13 pour les considérations relatives à l'élimination.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement: Ne pas respirer les vapeurs, brouillards ou poussières. Utiliser une ventilation adéquate pour maintenir les niveaux d'isocyanates en suspension dans l'air en dessous des limites d'exposition. Porter une protection respiratoire si le produit est chauffé, pulvérisé, utilisé dans un espace confiné ou si la limite d'exposition est dépassée. Propriétés d'avertissement (l'irritation des yeux, du nez et de la gorge ou les odeurs ne sont pas suffisantes pour éviter une surexposition par inhalation. Ce matériau peut produire une sensibilisation asthmatique lors d'une exposition par inhalation unique à une concentration relativement élevée ou lors d'expositions répétées par inhalation à des concentrations plus faibles. Les personnes ayant des problèmes pulmonaires ou respiratoires ou des réactions allergiques antérieures aux isocyanates ne doivent pas être exposées à la vapeur ou au brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter une protection oculaire et cutanée appropriée. Bien se laver après manipulation. Ne pas respirer la fumée et les gaz créés par la surchauffe ou la combustion de ce matériau. Les produits de décomposition peuvent être hautement toxiques et irritants.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Évitez tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains et les autres zones exposées avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et avant de quitter le travail. Éviter de respirer les vapeurs, brouillards, aérosols.

Mesures d'hygiène: Manipuler conformément aux bonnes procédures d'hygiène industrielle et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

SPARTACOTE™ FLEX PURE™ Partie B

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Mesures techniques: Conformez-vous aux réglementations applicables.

Conditions de stockage: Garder le contenant fermé lorsqu'il ne sert pas. Conserver dans un endroit sec et frais. Tenir / stocker à l'abri de la lumière directe du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matériaux incompatibles. Conserver sous clé / dans une zone sécurisée.

Matériaux incompatibles: Acides. Humidité. Les alcools. Amines. Bases. L'eau.

7.3. Utilisations finales spécifiques

Revêtement décoratif.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Pour les substances énumérées dans la section 3 qui ne sont pas énumérées ici, il n'y a pas de limites d'exposition établies du fabricant, du fournisseur, de l'importateur ou de l'agence de conseil appropriée, y compris : ACGIH (TLV), AIHA (WEEL), NIOSH (REL), OSHA (PEL) ou les gouvernements provinciaux canadiens.

Propanol, 1 (ou 2) - (2-méthoxyméthyléthoxy) -, acétate (88917-22-0)		
Ontario	OEL STEL (mg / m ³)	1164 mg / m ³
Ontario	OEL STEL (ppm)	150 ppm
Ontario	OEL TWA (mg / m ³)	776 mg / m ³
Ontario	OEL TWA (ppm)	100 ppm
Diisocyanate d'hexaméthylène (822-06-0)		
États-Unis ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	0,005 ppm
États-Unis ACGIH	Indices d'exposition biologique (BEI)	15 µg / g Créatinine Paramètre : 1,6-hexaméthylènediamine avec hydrolyse - Milieu : urine - Temps de prélèvement : fin de poste (non spécifique)
États-Unis NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg / m ³)	0,035 mg / m ³
États-Unis NIOSH	NIOSH REL (TWA) (ppm)	0,005 ppm
États-Unis NIOSH	NIOSH REL (plafond) (mg / m ³)	0,14 mg / m ³
États-Unis NIOSH	NIOSH REL (plafond) (ppm)	0,02 ppm
Alberta	OEL TWA (mg / m ³)	0,03 mg / m ³
Alberta	OEL TWA (ppm)	0,005 ppm
Colombie britannique	Plafond OEL (ppm)	0,01 ppm
Colombie britannique	OEL TWA (ppm)	0,005 ppm
Manitoba	OEL TWA (ppm)	0,005 ppm
Nouveau-Brunswick	OEL TWA (mg / m ³)	0,034 mg / m ³
Nouveau-Brunswick	OEL TWA (ppm)	0,005 ppm
Terre-Neuve et Labrador	OEL TWA (ppm)	0,005 ppm
Nouvelle-Écosse	OEL TWA (ppm)	0,005 ppm
Nunavut	OEL STEL (ppm)	0,015 ppm
Nunavut	OEL TWA (ppm)	0,005 ppm
Territoires du nord-ouest	OEL STEL (ppm)	0,015 ppm
Territoires du nord-ouest	OEL TWA (ppm)	0,005 ppm
Ontario	Plafond OEL (ppm)	0,02 ppm (réglementation des substances désignées (isocyanates, composés organiques (hexaméthylène diisocyanate (HDI)))
Ontario	OEL TWA (ppm)	0,005 ppm (réglementation des substances désignées (isocyanates, composés organiques) 0,005 ppm (s'applique aux lieux de travail auxquels le règlement sur les substances désignées ne s'applique pas)
Île-du-Prince-Édouard	OEL TWA (ppm)	0,005 ppm
Québec	VEMP (mg / m ³)	0,034 mg / m ³
Québec	VEMP (ppm)	0,005 ppm
Saskatchewan	OEL STEL (ppm)	0,015 ppm
Saskatchewan	OEL TWA (ppm)	0,005 ppm

SPARTACOTE™ FLEX PURE™ Partie B

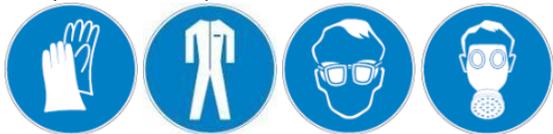
Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

8.2. Contrôles d'exposition

Contrôles techniques appropriés : Des fontaines d'urgence pour les yeux et des douches de sécurité doivent être disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle. Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Assurez-vous que toutes les réglementations nationales / locales sont respectées.

Équipement de protection individuelle : Gants. Vêtements de protection. Lunettes de protection. Ventilation insuffisante : porter une protection respiratoire.



Matériaux pour vêtements de protection : Matériaux et tissus chimiquement résistants.

Protection des mains : Portez des gants de protection.

Protection des yeux et du visage : Lunettes de protection contre les produits chimiques.

Protection de la peau et du corps : Portez des vêtements de protection appropriés.

Protection respiratoire : Si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation est ressentie, une protection respiratoire approuvée doit être portée. En cas de ventilation inadéquate, d'atmosphère pauvre en oxygène ou lorsque les niveaux d'exposition ne sont pas connus, porter une protection respiratoire approuvée.

les autres informations : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Indisponible
Odeur	: Indisponible
Seuil d'odeur	: Indisponible
pH	: Indisponible
Taux d'évaporation	: Indisponible
Point de fusion	: Indisponible
Point de congélation	: Indisponible
Point d'ébullition	: 241,11 °C (466 °F)
Point de rupture	: 102,8 °C (217,04 °F)
La température d'auto-inflammation	: Indisponible
Température de décomposition	: Indisponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: N'est pas applicable
Limite inférieure d'inflammabilité	: Indisponible
Limite supérieure d'inflammabilité	: Indisponible
La pression de vapeur	: Indisponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Indisponible
Densité relative	: Indisponible
Gravité spécifique	: 1.104
Solubilité	: Indisponible
Coefficient de partage : N-octanol / eau	: Indisponible
Viscosité	: Indisponible

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité : Les diisocyanates peuvent provoquer une réaction exothermique avec les acides, les alcalis, les amines, les oxydants puissants, les alcools et sous la chaleur. Réagit avec l'eau pour produire du dioxyde de carbone, la pression peut s'accumuler dans des récipients fermés augmentant le risque d'éclatement. Peut réagir avec des matériaux supplémentaires, voir Matériaux incompatibles.

10.2. Stabilité chimique : Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses : Peut polymériser au contact de l'humidité / de l'eau, des matériaux qui réagissent avec les isocyanates et à des températures supérieures à 93 °C (199,4 °F).

SPARTACOTE™ FLEX PURE™ Partie B

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

- 10.4. Conditions à éviter :** Lumière directe du soleil, températures extrêmement élevées ou basses et matériaux incompatibles.
- 10.5. Matériaux incompatibles :** Acides. Humidité. Les alcools. Amines. Bases. L'eau.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux :** La décomposition thermique génère : Dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO_x), fumée noire dense, isocyanates, acide isocyanique, cyanure d'hydrogène.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques - Produit

Toxicité aiguë (orale) : Non classés

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classés

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classés

Données LD50 et CL50 : Indisponible

Corrosion cutanée / irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires / irritation : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie ou des symptômes d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Mutagenicité des cellules germinales : Non classés

Cancérogénicité : Non classés

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classés

Toxicité pour la reproduction : Non classés

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut provoquer une irritation respiratoire.

Risque d'aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Symptômes / blessures après l'inhalation : Irritation des voies respiratoires et des autres muqueuses. L'exposition peut provoquer une toux, des sécrétions muqueuses, un essoufflement, une oppression thoracique ou d'autres symptômes indiquant une réaction allergique / de sensibilisation. Ce produit contient des diisocyanates et peut induire ce que l'on appelle l'asthme isocyanate à la fois par une exposition aiguë et / ou chronique.

Symptômes / blessures après contact avec la peau : Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Rougeur, douleur, gonflement, démangeaisons, brûlure, sécheresse et dermatite.

Symptômes / blessures après contact oculaire : Le contact provoque une irritation sévère avec rougeur et gonflement de la conjonctive.

Symptômes / blessures après ingestion : L'aspiration dans les poumons peut se produire lors de l'ingestion ou des vomissements et peut provoquer des lésions pulmonaires.

Symptômes chroniques : Inhalation chronique : à la suite de surexpositions répétées précédentes ou d'une seule dose importante, certaines personnes développent des symptômes d'isocyanates à des niveaux bien inférieurs à la TLV. Ces symptômes, qui peuvent inclure une oppression thoracique, une respiration sifflante, une toux, un essoufflement ou une crise d'asthme, peuvent être immédiats ou différés jusqu'à plusieurs heures après l'exposition, comme pour de nombreuses réponses asthmatiques non spécifiques. Certains rapports indiquent qu'une fois sensibilisé, un individu peut ressentir ces symptômes lors d'une exposition à la poussière, à l'air froid ou à d'autres irritants. Cette sensibilité pulmonaire accrue peut persister pendant des semaines et dans les cas graves pendant plusieurs années. Il a également été rapporté qu'une surexposition aux isocyanates cause des lésions pulmonaires, y compris une diminution de la fonction pulmonaire, qui peuvent être permanentes. La sensibilisation peut être temporaire ou permanente.

11.2. Informations sur les effets toxicologiques - Ingrédients

Données LD50 et CL50 :

Propanol, 1 (ou 2) - (2-méthoxyméthyléthoxy) -, acétate (88917-22-0)	
ATE US / CA (oral)	500,00 mg / kg de poids corporel
Homopolymère de diisocyanate d'hexaméthylène (28182-81-2)	
CL50 Inhalation Rat	18500 mg / m ³ (Durée d'exposition : 1 h)
CL50 Inhalation Rat	4,625 mg / l / 4h
Diisocyanate d'hexaméthylène (822-06-0)	
DL50 orale rat	959 mg / kg
DL50 cutanée chez le rat	> 7000 mg / kg
DL50 cutanée lapin	593 mg / kg
CL50 Inhalation Rat	0,124 mg / l / 4h

SPARTACOTE™ FLEX PURE™ Partie B

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

CL50 Inhalation Rat	22 ppm / 4 h
---------------------	--------------

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écologie - Général: Nocif pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

Diisocyanate d'hexaméthylène (822-06-0)	
CL50 Poisson 1	26,1 mg / l (Durée d'exposition : 96 h - Espèce : Brachydanio rerio [statique])
ErC50 (algues)	89,1 mg / l

12.2. Persistance et dégradabilité

SPARTACOTE™ FLEX PURE™ Partie B	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme sur l'environnement.

12.3. Potentiel bioaccumulatif

SPARTACOTE™ FLEX PURE™ Partie B	
Potentiel bioaccumulatif	Non-établi.

12.4. Mobilité dans le sol

12.5. Autres effets indésirables

Les autres informations: Évitez le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets: Éliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, territoriales, provinciales et internationales.

Écologie - Déchets: Évitez le rejet dans l'environnement. Ce matériau est dangereux pour l'environnement aquatique. Tenir à l'écart des égouts et des cours d'eau.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les descriptions d'expédition mentionnées dans le présent document ont été préparées conformément à certaines hypothèses au moment de la création de la FDS et peuvent varier en fonction d'un certain nombre de variables qui peuvent ou non être connues au moment de la publication de la FDS.

14.1. Conformément au DOT Non réglementé pour le transport

14.2. Conformément à IMDG Non réglementé pour le transport

14.3. Conformément à l'IATA Non réglementé pour le transport

14.4. Conformément au TMD Non réglementé pour le transport

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Règlements fédéraux américains

SPARTACOTE™ FLEX PURE™ Partie B	
Classes de danger SARA Section 311/312	Danger pour la santé - Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique ou répétée) Risque pour la santé - Sensibilisation respiratoire ou cutanée Risque pour la santé - Corrosion cutanée ou irritation cutanée Risque pour la santé - Lésions oculaires graves ou irritation oculaire Danger pour la santé - Danger par aspiration
Propanol, 1 (ou 2) - (2-méthoxyméthyléthoxy) -, acétate (88917-22-0)	
Inscrit dans l'inventaire américain TSCA (Toxic Substances Control Act)	
Drapeau réglementaire EPA TSCA	PMN - PMN - indique une substance PMN commencée.
Homopolymère de diisocyanate d'hexaméthylène (28182-81-2)	
Inscrit dans l'inventaire américain TSCA (Toxic Substances Control Act)	
Drapeau réglementaire EPA TSCA	XU - XU - indique une substance exemptée de déclaration en vertu de la règle de déclaration des données chimiques (40 CFR 711).
Diisocyanate d'hexaméthylène (822-06-0)	
Inscrit dans l'inventaire américain TSCA (Toxic Substances Control Act) Soumis aux exigences de déclaration de la section 313 de la SARA des États-Unis	

SPARTACOTE™ FLEX PURE™ Partie B

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

CERCLA RQ	100 livres
SARA Section 313 - Déclaration des émissions	1 %

15.2. Réglementations des États américains

Diisocyanate d'hexaméthylène (822-06-0)
États-Unis - Massachusetts - Liste du droit de savoir
États-Unis - New Jersey - Liste des substances dangereuses sur le droit de savoir

15.3. Règlements canadiens

Propanol, 1 (ou 2) - (2-méthoxyméthyléthoxy) -, acétate (88917-22-0)
Inscrit sur la LIS canadienne (liste intérieure des substances)
Homopolymère de diisocyanate d'hexaméthylène (28182-81-2)
Inscrit sur la LIS canadienne (liste intérieure des substances)
Diisocyanate d'hexaméthylène (822-06-0)
Inscrit sur la LIS canadienne (liste intérieure des substances)

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU LA DERNIÈRE RÉVISION

Date de préparation ou dernière révision : 07/22/2020

Les autres informations : Ce document a été préparé conformément aux exigences de la FDS de la norme OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 et du Règlement sur les produits dangereux du Canada (HPR) DORS / 2015-17.

Phrases de texte intégral du SGH :

Acute Tox. 1 (Inhalation : vapeur)	Toxicité aiguë (inhalation : vapeur) Catégorie 1
Acute Tox. 3 (cutanée)	Toxicité aiguë (cutanée) Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Inhalation : poussière, brouillard)	Toxicité aiguë (inhalation : poussières, brouillard) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (oral)	Toxicité aiguë (orale) Catégorie 4
Aquatique Aigu 3	Dangereux pour le milieu aquatique - Catégorie de danger aigu 3
Chronique aquatique 3	Dangereux pour le milieu aquatique - Catégorie de danger chronique 3
Aspic. Tox. 1	Danger par aspiration Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves / irritation oculaire Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves / irritation oculaire Catégorie 2
Flam. Liq. 4	Liquides inflammables Catégorie 4
PHNOC 1	Danger physique non classé ailleurs, catégorie 1
Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire, catégorie 1
Skin Corr. 1C	Corrosion cutanée / irritation cutanée Catégorie 1C
Irritation cutanée. 2	Corrosion cutanée / irritation cutanée Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Catégorie 3
H227	Liquide combustible
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H311	Toxique par contact avec la peau
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une réaction allergique cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H330	Mortel si inhalé

SPARTACOTE™ FLEX PURE™ Partie B

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

H332	Nocif si inhalé
H334	Peut provoquer une allergie ou des symptômes d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H335	Peut provoquer une irritation respiratoire
H402	Nocif pour la vie aquatique
H412	Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et sont destinées à décrire le produit uniquement à des fins de santé, de sécurité et d'environnement. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une propriété spécifique du produit.

NA GHS SDS 2015 (Can, US)